

Consultation relative au message FRI 2025-2028

Collecte des prises de position : questionnaire

Coordonnées

Organisation

Société suisse des pharmaciens pharmaSuisse

Adresse

Stationsstrasse 12
3097 Bern-Liebefeld

Personne de contact pour les questions de fond (numéro de téléphone, e-mail)

Denise Hugentobler Hampai
031 958 58 73
denise.hugentobler@pharmasuisse.org

Responsable

Présidente: Martine Ruggli

*Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (prière de joindre une version **Word** en plus d'une version **PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :*
bfi-botschaft@sbfi.admin.ch

Générale

De manière générale, approuvez-vous l'orientation du message FRI 2025-2028 ?

Oui Plutôt oui Plutôt non Non Pas de réponse

Le message FRI est très conceptuel. Ces déclinaisons jusqu'au niveau du terrain, tant de la recherche en pharmacie communautaire, que de la formation dans les métiers de la pharmacie (pharmacien.ne comme profession médicale et assistant.e en pharmacie CFC), que de l'exercice de nos professions seront déterminantes pour juger de l'orientation du message FRI 25-28 telle que mentionnée.

Commentaire détaillé (par chapitre du message FRI)

Avez-vous des remarques sur les différents chapitres du message FRI 2025-2028 ? Vous pouvez insérer vos commentaires dans le formulaire ci-dessous.

Ch. 1.1 : Formation, recherche et innovation en Suisse

--

Ch. 1.2 : Portée de l'encouragement fédéral dans le système FRI

La portée de l'encouragement fédéral dans le système FRI doit être rendue visible jusqu'au niveau du terrain et ne pas rester au niveau d'un concept administratif. Elle doit s'accompagner de résultats qui devraient pouvoir être liés à la politique FRI de la Confédération.

Ch. 1.3 : Encouragement du domaine FRI 2025 à 2028

Dans ce chapitre, il est fait mention de plusieurs éléments qui revêtent une importance particulière pour le domaine de la santé, actuellement en pleine tension afin de répondre aux défis d'une population croissante et de son vieillissement, qui s'accompagnent d'une augmentation des besoins de soins (par ex. polymorbidité), dans un contexte de pression sur les coûts et d'une pénurie de personnel qualifié importantes.

La collaboration bottom-up avec les acteurs concernés, l'adéquation entre la formation et les besoins du terrain et le fait d'encourager le potentiel de développement du personnel indigène (en particulier afin d'éviter l'émigration de personnel qualifié de pays tiers qui ont besoin de ces ressources pour leurs populations et qui relève donc également de la "durabilité" des systèmes de santé) sont des thématiques qui doivent être développées et pour lesquelles des investissements et ressources, entre autres financières, sont nécessaires.

Le développement du personnel indigène, en offrant des conditions-cadres qui favorisent le développement agile des compétences en fonction de l'évolution des besoins du terrain, représente un défi dans le domaine de la santé en particulier pour les personnes titulaires d'un CFC (en particulier assistant.e en pharmacie, etc.): une valorisation de leur travail, des perspectives de développement professionnels au sein de leur métier, des conditions de travail favorisant la conciliation entre vie professionnelle et vie privée sont autant de leviers qui permettent le maintien de personnes formées dans leur métier.

Dans le contexte tendu dans le domaine de la santé, l'interprofessionnalité est essentielle car elle permet d'utiliser de manière durable les compétences respectives déjà existantes au sein des différents acteurs du terrain (professions actives dans la santé, professions médicales, professions des soins, patient.es. partenaires, etc.). Il s'agit dès lors "uniquement" d'apprendre à travailler ensemble et de décloisonner un système de santé qui fonctionne encore trop en silos, au détriment de l'efficacité et de la qualité des soins.

Cette interprofessionnalité nécessite d'être développée à tous les niveaux (formations de base/postgraduée/continue, travail au quotidien). Une prise de conscience politique qui fait fi des clivages corporatistes est une étape essentielle. Des efforts importants et urgents sont nécessaires tant au niveau de la formation (formations ensemble en interprofessionnalité, mêmes contenus, même nombre de points ECTS, mêmes outils de communication/collaboration interprofessionnelle, même langage, etc.) qu'au niveau du développement d'outils numériques pour permettre cette collaboration interprofessionnelle (échanges d'informations, documents communs, etc.) et au niveau de la valorisation des prestations réalisées (cf. tarifications).

La durabilité s'applique également au système de santé : la pratique de l'interprofessionnalité (plus efficiente, plus valorisante, etc.), qui participe à l'intérêt et au donc au maintien des professionnels dans le métier choisi, l'agilité du système de formation pour anticiper les besoins et s'adapter à leurs évolutions, la reconnaissance des compétences et la valorisation des prestations réalisées en sont des composantes essentielles.

La pharmacie suisse œuvre depuis 30 ans pour un système de santé durable, dans lequel elle est un acteur important des soins de base, au-delà de la remise sécurisée du médicament, acteur formé, compétent et accessible, en collaboration étroite avec les autres professionnels de la santé actifs sur le terrain.

Elle attend de la Confédération qu'elle œuvre au soutien du développement de la pharmacie communautaire, acteur important des soins médicaux de base. Ce soutien devrait être apporté tant au niveau de la formation de base (nombre de place pour les études de pharmacie), qu'au niveau de la formation postgraduée (par ex. soutien au financement de la formation postgraduée), qu'au niveau de la recherche en pharmacie communautaire.

Elle attend également de la Confédération de mettre un accent particulier en faveur du développement de l'implémentation de l'interprofessionnalité entre les acteurs du terrain, de promouvoir des conditions-cadres qui permettent le maintien et le développement des personnes formées dans le métier choisi (cf. CFC assistant.e en pharmacie), d'œuvrer pour une valorisation des métiers de la santé et une rémunération adéquate et juste des prestations fournies sous sa propre responsabilité par chacune des professions impliquées. Elle attend également de la Confédération la mise en œuvre d'incitatifs positifs et pragmatiques à la collaboration interprofessionnelle sur le terrain.

La pharmacie suisse attend également de la Confédération plus d'équité dans l'allocation des ressources nécessaires à la formation de base et à la formation postgrade de chacune des professions médicales, dont la profession de pharmacien, ou plus largement des différentes professions de la santé. Les ressources à disposition des pharmaciens, tant pour la formation de base que pour la formation postgraduée, devraient être comparables à celles qui sont octroyées aux médecins et aux soignants et à la hauteur des besoins pour répondre aux défis des soins médicaux de base.

Ch. 1.4 : Relation avec le programme de la législature

--

Ch. 1.5 Classement d'interventions parlementaires

--

Ch. 2.1 : Formation professionnelle

Les mesures concernant le rôle de la Confédération dans le domaine de la formation professionnelle et décrites dans ce chapitre ne prennent pas suffisamment en compte la question de la durabilité.

En effet, les responsabilités dévolues aux cantons, en particulier pour la mise en œuvre de la formation professionnelle, conduisent à la multiplication des modèles, à la multiplication des ressources engagées (financières, en personnel, en traductions pour les cantons bilingues, etc.), à un frein à la mobilité (par ex. dans des cantons où les besoins en personnel qualifié font particulièrement défaut, etc.). La Confédération doit améliorer la durabilité de la mise en œuvre de la formation professionnelle (prise en charge du contenu des formations, des traductions, uniformisation des calendriers des formations, etc.)

Ch. 2.2 : Formation continue

--

Ch. 2.3 : Aides à la formation

Cf. sous 1.3 et sous 2.1

Ch. 2.4 : Domaine des EPF

--

Ch. 2.5 : Encouragement en vertu de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)

Cf. sous 1.3 la question de l'équité par rapport aux moyens alloués la formation des médecins de famille et des soignants

Ch. 2.6 : Coopération internationale en matière de formation

--

Ch. 2.7 : Institutions chargées d'encourager la recherche

1. La Confédération souhaite encourager davantage la recherche collaborative et interprofessionnelle/transdisciplinaire, par ex. dans le domaine de la recherche sur la santé de manière à répondre aux défis urgents pour la société.

2. Les projets bottom-up, transdisciplinaires (interprofessionnels), par ex. sur les modèles de collaborations interprofessionnelles dans le domaine de la santé (formations, implémentation de collaborations sur le terrain, etc.) pourraient être encouragés et soutenus. Le développement d'outils numériques pour la collaboration interprofessionnelle serait également un projet de recherche transdisciplinaire (ingénierie informatique et santé, etc.).

3. Le développement de la médecine de précision/individualisée est promue et les rôles de différents acteurs de la santé en collaboration interprofessionnelle, de la prévention, au diagnostic et au traitement doivent être développés.

Le pharmacien tant en pharmacie communautaire qu'en pharmacie hospitalière doit être inclus dans ces collaborations interprofessionnelles: comme spécialiste du médicament, il peut contribuer à améliorer la sécurité des traitements médicamenteux (prévention des effets indésirables liés à des particularités génétiques de métabolisation par ex. etc.) et ainsi améliorer leur efficacité tout en limitant le risque de iatrogénie et son impact important sur les coûts de la santé (ajouts de traitements pour traiter les effets indésirables, limitation des hospitalisations en lien avec des effets indésirables ou des interactions médicamenteuses, etc.).

La pharmacie d'officine (pharmacie communautaire) pratique la collaboration interprofessionnelle au quotidien. En effet, le pharmacien, spécialiste du médicament collabore avec le médecin (au niveau de la prescription, du triage, du suivi des traitements, etc), avec les infirmiers et infirmières (par ex. pour les patients suivis par les soins à domicile), avec les assistants sociaux, avec les assureurs, etc. Certaines de ces collaborations interprofessionnelles ont fait l'objet de recherches qui ont démontré qu'elles augmentent l'efficience et la qualité des soins, qu'elles permettent une réduction des coûts et qu'elles contribuent à la satisfaction et au développement personnel des professionnels impliqués, contribuant ainsi à leur maintien dans la profession choisie et pratiquée.

Ainsi, par ex. l'Assistance pharmaceutique dans les EMS dans les cantons de Fribourg et de Vaud qui permettent aux pharmaciens, médecins, soignants, personnel des homes et assureurs de travailler ensemble, en collaboration avec les résidents et leurs proches. Les cercles de qualité médecins-pharmaciens ont également montrés des impacts positifs en terme d'amélioration des pratiques de prescription (tant du point de vue pharmacologique et clinique, qu'économique) et de réduction des coûts.

L'interprofessionnalité doit être développée et donc soutenue pour tous les acteurs du terrain. La recherche en pharmacie communautaire, en incluant les compétences et les réalités de l'activité de terrain, contribue à ce développement et nécessite d'être soutenue de manière ciblée.

Ch. 2.8 : Innosuisse

La pharmacie communautaire, les pharmaciens et leurs équipes sont des acteurs importants du système de santé: le renforcement de leur position afin de contribuer à diminuer la

tension dans les soins médicaux de base, doit être soutenu pour le développement d'outils permettant la collaboration interprofessionnelle et pour l'implémentation de nouvelles collaborations interprofessionnelles qui permettront d'améliorer l'efficacité des soins médicaux de base en prenant en considération les formations, les compétences et les besoins spécifiques des professionnels de la santé impliqués.

Le soutien est également nécessaire dans les projets de recherche et de terrain visant à améliorer et optimiser la continuité des soins. Ainsi des ponts entre la recherche et le terrain entre les domaines hospitaliers et communautaires doivent être soutenus, tant au niveau médical, soignant, social que pharmaceutique.

La recherche en pharmacie communautaire a besoin d'être soutenue à la hauteur du soutien de la recherche hospitalière concernant les traitements médicamenteux, car la pharmacie communautaire est en interaction quotidienne avec une partie importante de la population suisse et peut contribuer de manière importante à prévenir la morbidité et les hospitalisations en lien avec un usage inapproprié des médicaments.

Ch. 2.9 : Parc suisse d'innovation (« Switzerland Innovation »)

--

Ch. 2.10 : Établissements de recherche d'importance nationale

--

Ch. 2.11 : Coopération internationale en recherche et en innovation

--

Ch. 2.12 : Affaires spatiales

--

Ch. 2.13 : Domaines d'encouragement sans demandes de crédits

--

Ch. 3.1 : Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFP)

--

Ch. 3.2 : Loi sur les EPF

--

Ch. 3.3 : Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)

--

Ch. 3.4 : Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI)

--

Ch. 4 : Conséquences

--

Ch. 5 : Aspects juridiques

--

Nous vous remercions de vos réponses.